

Arrêté N° 2022- 169

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

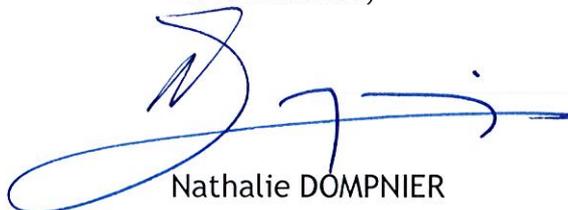
Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au Master Sciences de l'éducation - direction des organisations éducatives, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 02/06/2022

La Présidente,



Nathalie DOMPNIER



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2021 - 2022

Intitulé exact du diplôme :

Master Sciences de l'éducation – Direction des organisations éducatives

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Quentin MAGOGEAT	mcf
Enseignant-chercheur	Marc GUIGNARD	mcf
Enseignant-chercheur	Amélie DEROBERT	mcf
Professionnel	Fabrice MATTEUCCI	Professionnel
Professionnel	Luc AUGIER	Professionnel